

Envoi : 14/11/2017

Réception par le Préfet : 14/11/2017

Publication : 17/11/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-10-6-8

Séance du vendredi 10 novembre
2017

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES APPROBATION DES OPÉRATIONS 2017 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L211-7 du Code de l'Environnement,
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L 2111-7, L 2111-10, et L 2124-6,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1111-10,
- VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017 relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU l'avis favorable de la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 30 juin 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de l'opportunité et approuve pour 2017 en aménagement de rivières les cinq programmes exposés en annexe 1, pour un montant cumulé de travaux de 149 000 TTC,
- décide d'affecter les Autorisations de Programmes (AP) correspondantes ; les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, nature 45411, les recettes seront encaissées sur le chapitre 45412 nature 4541201.
- accepte la délégation par les Collectivités listées en annexe 1 de la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux desdits programmes,
- approuve et autorise la Présidente à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant en annexe 1 de la délibération, selon le modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage figurant en annexe 2 de la délibération,
- autorise la Présidente à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers et à les affecter aux programmes correspondants.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité